

## CHAPITRE XXX.—AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS\*

	PAGE		PAGE
SECTION 1. MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS. ....	1187	SECTION 5. RÉADAPTATION DES ANCIENS COMBATTANTS. ....	1199
SECTION 2. INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET CRÉDITS DE RÉADAPTATION. . .	1188	Sous-section 1. Licenciements, placements et allocations. . . . .	1199
SECTION 3. TRAITEMENT APRÈS LE LICENCIEMENT. ....	1190	Sous-section 2. Formation professionnelle. . . . .	1202
Sous-section 1. Politique générale. . . . .	1190	Sous-section 3. Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. . . . .	1202
Sous-section 2. Facilités de traitement. . . . .	1191	Sous-section 4. Rétablissement des blessés. . . . .	1205
Sous-section 3. Appareils prothétiques et chirurgicaux. . . . .	1192	Sous-section 5. Réadaptation des femmes. . . . .	1206
Sous-section 4. Services dentaires. . . . .	1192	Sous-section 6. Réadaptation des anciens combattants âgés. . . . .	1208
SECTION 4. PENSIONS ET ALLOCATIONS. .	1193	Sous-section 7. Aide en matière de problèmes sociaux. . . . .	1209
Sous-section 1. Le système des pensions. . . . .	1193	SECTION 6. ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS. . . . .	1209
Sous-section 2. Allocations aux anciens combattants. . . . .	1197		

### SYNOPSIS

NOTA.—Durant la seconde guerre mondiale, la réadaptation des membres des forces armées, à plusieurs égards, se rattachait nettement aux programmes conçus pour franchir la période de transition attendue. La réadaptation des démobilisés et les questions qui les intéressent en général sont depuis devenues des fonctions du nouveau ministère des Affaires des anciens combattants.

Le mode d'administration du ministère des Affaires des anciens combattants, établi en octobre 1944, est exposé aux pp. 1086-1087 de l'Annuaire de 1946. Le présent chapitre met à jour l'activité du ministère.

### Section 1.—Ministère des Affaires des anciens combattants

La tâche du ministère des Affaires des anciens combattants et le personnel engagé pour y faire face ont atteint leur point culminant en 1946. Environ un million d'hommes et de femmes ont servi dans les forces armées du Canada et la démobilisation de ces effectifs considérables s'est terminée presque au complet en 1946. Grâce au vaste programme de réadaptation, environ 95 p. 100 de ces anciens militaires ont trouvé un emploi de temps de paix ou sont à terminer leur formation en vue de la carrière qu'ils ont choisie.

La majorité des anciens combattants de la seconde guerre mondiale se révèlent des citoyens sérieux et consciencieux qui savent se réadapter eux-mêmes d'une manière intelligente et accèdent à des postes de plus en plus responsables dans toutes les carrières. Les résultats obtenus par les anciens combattants qui fréquentent les universités, résultats si supérieurs à ceux de la moyenne ordinaire des étudiants, prouvent que les anciens combattants sont conscients des avantages qui leur sont offerts par la législation exposée dans le présent chapitre et s'efforcent de tirer le meilleur parti de ces avantages même sous des conditions difficiles.

\* Les diverses branches du ministère des Affaires des anciens combattants ont fourni la matière du présent chapitre par l'intermédiaire d'E. B. Reid, directeur des Relations extérieures des Affaires des anciens combattants.